

L'Enim en un clin d'œil

Établissement public, l'Enim est l'organisme qui gère le régime spécial de sécurité sociale des marins.

Qui est affilié à l'Enim ?

Les [gens de mer marins](#) [1] exerçant :

- Au commerce
- À la pêche
- Aux cultures marines
- À la plaisance professionnelle

La profession de [marin](#) 

[2] est **incompatible** avec le statut de micro-entrepreneur.

Pour plus d'information sur le statut de micro-entrepreneur, rendez-vous sur www.cci.fr [3].

Quels domaines sont couverts par l'Enim ?

- La maladie
- La maternité
- L'invalidité
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles
- La vieillesse
- Le décès
- L'action sociale

Que fait l'Enim pour ses assurés ?

Santé :

- Il prend en charge les remboursements des soins en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité ou de maternité.
- Il calcule et verse les pensions d'invalidité.

Retraite :

- Il calcule le montant de la retraite et en effectue le versement mensuel.

Prévention et action sociale :

- Il prévoit et verse des prestations d'actions sanitaire et sociale, en partenariat avec les

Services sociaux maritime.

- Il mène des campagnes de prévention santé et de risques professionnels maritimes en partenariat avec l'Institut maritime de prévention.

Cotisations :

- Il procède à la taxation et au recouvrement des contributions et cotisations sociales des employeurs et marins non-salariés non assujettis à la DSN.

L'Enim en chiffres

(Chiffres issus du rapport d'activité 2023 **[4]**)

83 604 affilié 

[5]s maladie, dont 16 078 ayants droit

37 804 marins actifs sur l'ensemble de l'année 2023

103 802 retraités

9 200 déclarants (*employeurs et marins non salariés*)

URL source: <https://www.enim.eu/lenim/lenim-en-clin-doeil>